



18 OCTOBRE 2018

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1298-2018

CONCERNANT le ministre délégué
à la Transformation numérique
gouvernementale

---ooo0ooo---

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier
ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale ait pour fonctions de seconder le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor et d'exercer, sous sa direction, notamment les fonctions et les responsabilités de celui-ci à l'égard de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles des ministères, des organismes publics et des entreprises du gouvernement et à l'égard de la transformation numérique de l'administration publique;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 987-2017 du 11 octobre 2017.

Le Lieutenant-gouverneur,

Le premier ministre,

